

Paris, le 3 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Le Collectif pour la Libre expression des Autistes (CLE- Autistes) auquel vous appartenez et qui œuvre pour défendre les droits des personnes autistes, a souhaité m'interpeler sur les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs parcours de vie. C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de ce message.

Voici les réponses que je souhaite vous faire.

S'agissant de mon engagement à fournir une version en facile à lire et à comprendre de mon programme, il est d'ores et déjà concrétisé. J'ai le plaisir de vous en adresser un exemplaire en accompagnement de mon présent message.

Plus largement, s'agissant de l'accès des personnes autistes au premier des droits du citoyen, celui de voter, je souhaite porter à votre connaissance qu'un dispositif a été mis en place à Paris dans les 896 bureaux de vote lors du dernier scrutin de mai 2019. Ce dispositif, présenté devant le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, a été salué pour son ampleur inédite et pour son caractère exemplaire ; il vise à répondre aux exigences de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées qui ne sont toujours pas traduites dans notre droit interne. Bien entendu, ce dispositif sera reconduit.

Par ailleurs, s'agissant de l'application de l'article deux de cette convention qui définit le principe de conception universelle pour mieux engager les États signataires à le mettre en œuvre en amont de toutes leurs politiques publiques, il irrigue la partie handicap et accessibilité de mon programme pour Paris.

CLE-Autistes  
Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes  
58 rue des Amandiers  
75020 Paris

C'est la raison pour laquelle je réponds très naturellement par la positive à vos interrogations sur la consultation des personnes autistes et la création d'un groupe de travail dédié à leurs besoins.

Pour ce qui concerne ma démarche en matière d'inclusion des enfants à l'école et plus précisément d'inclusion dans les temps périscolaires - qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris - mon objectif est de continuer de développer les centres d'accueil à parité (les CLAP).

Je souhaite enfin attirer votre attention sur ma volonté de continuer de stimuler l'offre parisienne en matière de logement accompagné afin de permettre à celles et ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de vivre de la manière la plus autonome possible. Cela constitue une alternative très inclusive à la vie en foyer et correspond à une demande de plus en plus forte des personnes en situation de handicap.

Vous trouverez en accompagnement du présent courrier le volet handicap et accessibilité complet de mon programme.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée,

*Bien à vous,*

*Anne Hidalgo*

Anne HIDALGO